

Objectifs de la formation

Comprendre le rôle et les obligations du maire en matière de RH pour mieux appréhender ses relations avec les agents

**Mercredi 1^{er} décembre
2021**

à Marsac sur l'Isle
Maison des Communes

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Niveau : débutant
Public : élus communaux et
intercommunaux

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Exemples concrets
- Exercice pratique

Programme

- Les obligations liées à l'emploi et au déroulement de carrière des agents
- La définition du temps de travail
- Les obligations en cas de suppression ou de fin d'emploi
- La rémunération
- Les droits et obligations des agents
- Les obligations et responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail

Intervenant : **Stéphanie COLAS**

Chargée de mission Fonction Publique Territoriale à l'AMF

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr